



FORMATION

Développer ses compétences



REPENSER SA JOURNÉE D'ANIMATION AU PROFIT DE L'ENFANT ET DE L'ANIMATEUR

VENDREDI 23 MAI 2025 JARVILLE-LA-MALGRANGE (54)

Familles Rurales Fédération Régionale Grand Est
12 rue Abbé Devaux 54140 Jarville-la-Malgrange
Par téléphone : **03 83 37 95 85**
Par mail : fr.grand-est@famillesrurales.org

FORMATIONS 2025



PROGRAMME

Adaptée aux animateurs comme aux directeurs, cette formation vous invite à repenser l'organisation d'une journée en accueil de loisirs pour mieux répondre aux besoins des enfants et des équipes. En lien avec le projet pédagogique, vous explorerez des pistes pour optimiser l'aménagement des espaces, la gestion des temps clés (accueil, temps calmes, temps libres, transitions) et l'organisation globale. Un moment d'échange et de co-construction pour enrichir vos pratiques et structurer vos journées de manière fluide et cohérente.



MODALITÉS DE CERTIFICATIONS

Suivi de l'exécution et évaluation des résultats - Modalités d'obtention

- Feuilles de présence
- Quiz
- Fiche de suivi individuel
- Attestation d'assiduité avec validation des acquis
- Certificat de réalisation de l'action de formation

Un certificat de réalisation d'action de formation et une attestation d'assiduité et de validation des acquis seront remis à chaque participant à l'issue de la formation.



OBJECTIFS

- Cerner les intérêts et les bonnes pratiques des différents moments d'une journée type.
- Identifier les éléments d'un aménagement d'espace réussi.
- Améliorer l'organisation des temps libres, temps calmes et temps d'accueil.

Informations pratiques

Vendredi 23 mai 2025
12 rue de l'Abbé Devaux 54140 Jarville-la-Malgrange

1 jour 7 heures
De 9 h 00 à 12 h 30 et de 13 h 30 à 17 h 00

Capacité d'accueil : entre 8 et 15

Animateur, formateur, responsable pédagogique,
titulaire d'un Diplôme d'Etat de Jeunesse,
d'Education Populaire et des Sports

Personnes travaillant dans le domaine de l'enfance

Pré-requis : aucun

Formation en présentiel

250€ pour les salariés Familles Rurales.
300€ pour les salariés hors réseau Familles Rurales.